

Académie de Toulouse

SOURIEZ
LES ENFANTS
C'EST POUR LA
PHOTO DE CLASSE

Affiche brandie par une lycéenne.
Manif climat Toulouse du 20 septembre.

Rentrée 2019 : vraiment réussie ?

Bilan de rentrée

Qui a dit qu'elle était « réussie » ?

Le Conseil syndical académique, réuni le 17/09/19, a permis des échanges nourris avec de nombreux S1, pour faire un premier bilan de la rentrée dans l'académie. Il ressort très nettement de ces échanges que les conditions de rentrée sont malheureusement celles qui avaient été annoncées dès janvier 2019 : des conditions dégradées en raison d'une hausse globale des effectifs, non accompagnée des moyens nécessaires, ce qui se concrétise par la multiplication des divisions à effectifs très lourds, en collège comme en lycée. Cette dégradation est aussi due aux dispositifs nouveaux : réforme du lycée, mais aussi création des PIAL (Pôle d'inclusion et d'Accompagnement Localisés) dans près d'un EPLE sur deux, qui impactent l'une et l'autre beaucoup les collègues et les classes.

L'enquête de rentrée académique diffusée auprès de l'ensemble des S1, et complétée à l'occasion de ce Conseil syndical, a fait ainsi apparaître des problèmes récurrents :

En collège

- Multiplication des divisions de collège dépassant les 30 élèves, sans compter les élèves à inclure accompagnés de leurs AESH, ce qui pose de nombreux problèmes (pédagogiques, gestion de classe, capacités et ressources des salles)
- Organisation des PIAL qui demeure très floue, avec un pilotage par le chef d'établissement qui organise les services et les emplois du temps.
- Manque d'AESH, et donc difficulté à couvrir complètement les besoins.

En lycée

- Divisions à 36 élèves et plus, et proche des 30 dans les enseignements de Spécialité
 - Emplois du temps souvent dégradés pour les collègues comme pour les élèves : multiplication des trous, amplitude horaire augmentée, difficulté à avoir des demi-journées libérées, organisations pédagogiques bancales, etc
 - Limitation des possibilités de dédoublement, les heures étant prioritairement utilisées pour assurer les Enseignements de Spécialité et leurs différentes combinaisons
 - Quasi-disparition du groupe-classe et de la notion d'équipe pédagogique, ce qui va poser des problèmes de suivi avec la multiplication des professeurs intervenant dans les divisions. On relève partout au moins 30 professeurs intervenant devant les élèves d'une même classe, avec même un pic à 58 dans un lycée toulousain !
- Angoisse généralisée face aux nouveaux programmes et aux échéances du calendrier d'évaluation.

Au 20 septembre, beaucoup d'établissements sont encore concernés par des personnels manquants, et ce dans tous les domaines : enseignants évidemment, mais aussi personnels de vie scolaires, AESH...

Bref, la rentrée 2019 présentée par le ministre comme une belle réussite, a trouvé, à l'épreuve de la réalité, une tout autre traduction !

Pierre Priouret
secrétaire général académique



Accueil des stagiaires, 27 août.

Affectations

Des TZR sur tous les fronts !

Le mercredi 28 août, le Snés a accueilli dans ses locaux plus de 50 collègues TZR et/ou nouvellement affectés dans l'académie.

Après une rapide présentation de notre académie très étendue nous sommes revenus sur les incontournables pour une « rentrée réussie » comme dit le Ministre :

- un arrêté d'affectation sur poste fixe ou de rattachement qui aurait dû parvenir dès la fin des FPMA en Juin,
- un arrêté d'affectation (pour les TZR) qui respecte la quotité du service à effectuer réelle et daté de la véritable prise de fonction.
- un emploi du temps, y compris pour les TZR sans AFA à la rentrée.
- l'impossibilité d'être affecté en tant que titulaire comme en tant que TZR sur un Lycée

Professionnel sans accord du collègue.

Or, le tableau dressé par les collègues présents n'était pas tout à fait celui-là !

Nous avons pu constater dans certains cas, des affectations de TZR très tardives, parfois sur 2 ou 3, voire 4 ! établissements, et même très loin de l'établissement de rattachement. En effet, certains des besoins restés vacants ont été pourvus par des collègues titulaires d'un poste fixe contraints à un complément de service par effet de la 2^e HS imposable, ou même par des contractuels ! Les TZR de moins en moins nombreux (200 de moins dans l'académie depuis 2016) ont donc pour certains été affectés plus loin et peu d'entre eux seront disponibles en cours d'année pour du véritable remplacement.

Nous avons aussi rappelé la possibilité d'un délai pédagogique entre la notification de la suppléance et le début des cours : s'organi-

ser pour prévoir le déplacement, pour visiter l'établissement, récupérer des clés, le code de la photocopieuse, les listes des élèves, les manuels utilisés, pour prendre contact avec le collègue remplacé, c'est tout à fait nécessaire !

Depuis la pré-rentrée, le Snés académique intervient sans relâche auprès de la DPE pour améliorer les affectations les plus problématiques voire parfois ubuesques, pour dénoncer trop de situations individuelles mettant en difficulté professionnellement les collègues, ou impactant leur santé.

Il continuera de le faire, et de revendiquer aussi une véritable politique de revalorisation salariale pour faire face à la crise de recrutement que nous connaissons, qui impacte les élèves comme les personnels !

Isabelle Richardeau
Monique Degos-Carrère



Manif climat Toulouse du 20 septembre.



Manif contre la réforme des retraites, Toulouse le 24 septembre.

Les faits sont têtus...

Le ministre de l'Éducation a beau avoir tenté de déminer une rentrée qui s'annonçait compliquée, rien n'y a fait. Ni sa grossière manipulation autour d'une annonce d'augmentation des salaires - son « mérite » s'est borné à faire croire qu'il y était pour quelque chose, quand le gouvernement auquel il appartient avait retardé cette mesure prévue par le PPCR -, ni la réalité des conditions de la rentrée. Celle-ci a, malheureusement sans surprise, renoué avec les effectifs pléthoriques en collège comme en lycée, et confirmé nos analyses sur les conséquences de la réforme du lycée.

La communication et le mensonge ont leurs limites, et J.M. Blanquer les a touchées, précisément quand il vantait « la meilleure rentrée vue depuis longtemps », en perdant un peu plus encore la confiance de la profession et celle des parents. Les sondages en attestent, et les faits sont têtus : il ne suffit ni de quelques slogans pour stigmatiser une profession mobilisée, ni d'un bravache passage en force à l'occasion d'un examen, ni de grossière pommade, pour convaincre du bien-fondé d'une politique éducative aussi rétrograde et injuste.

Les faits sont là, et montrent que les batailles de l'an dernier n'ont pas toutes été perdues : le ministre n'a pas pu dérouler la belle histoire d'une rentrée réussie, ni pour les élèves ni pour les personnels. Revalorisation, démocratisation, inclusion : aucun de ces chantiers n'a avancé dans le bon sens, et cela se voit !

Plus personne n'est dupe du modèle de société que compte instaurer le gouvernement. De l'École à la Sécurité Sociale, de la Fonction Publique aux retraites, c'est tout notre modèle et pacte social qui sont menacés. Mais la bataille continue, et le gouvernement s'affaiblit à chacune de nos résistances.

Oui, les faits sont têtus : le rapport de force commence à changer, à nous d'amplifier encore ces premiers basculements !

Pierre Priouret
Secrétaire général académique



N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes :
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
Septembre-Octobre 2019 - n°371
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12



Les responsables du Snes dans l'Académie

Secrétaire général



Pierre PRIOURET
Maths. - Lycée S. Hessel
Toulouse

Secrétaires académiques



Monique DEGOS-CARRERE
Hist./Géo. Col. Michelet
Toulouse



David CLUZEL
Hist./Géo
Lycée Rascol - Albi



Sylvain LAGARDE
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez



Carine RIOS
Espagnol
Col. Rambaud - Pamiers



Isabelle RICHARDEAU
Espagnol
Col. Badinter
Quint-Fonsegrives

Trésorière Académique



Valérie PUECH
Éco-Gestion
Lycée Ozenne Toulouse

Responsables de secteurs
et de catégories : l'organigramme
complet sur le site internet
www.toulouse.snes.edu

La section académique est animée par un secrétariat collégial de 6 membres comprenant 1 secrétaire général et 5 secrétaires académiques. Le secrétaire général est le porte parole du Snes académique auprès de la Rectrice, du secrétaire général et des responsables académiques du rectorat ainsi que de ceux du Conseil régional.

Les secrétaires académiques coordonnent l'activité de secteurs plus spécialisés.

Les responsables départementaux représentent le Snes dans les instances départementales et animent l'action syndicale au niveau local.

Secrétaires départementaux

AVEYRON :

8, rue de la Vienne - 12000 Rodez
snes12@toulouse.snes.edu

Permanence : le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Contacts téléphoniques (mardi et jeudi) :
Tél/Fax : 0 5 65 78 13 41 - 06 84 22 62 17



Émilie MAFFRE
SVT
Clge. Marcillac Vallon



Sylvain LAGARDE (adjoint)
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez

■ Michel NARANJO

Trésorier
Sciences-Physiques - Lycée Monteil - Rodez

GERS

Permanence au local du Snes
à Auch le jeudi de 9h30 à 16h.
06 84 67 78 92
snes32@toulouse.snes.edu



Jocelyn PETIT
Secrétaire et trésorier
SES
Lycée A. Fournier
Mirande



Perrine SIMONUTTI
Lettres modernes
lycée Saverne l'Isle Jourdain

LOT

80, rue des Jardiniers - 46000 Cahors
snes46@toulouse.snes.edu
 Permanence le jeudi de 16h à 18h
 Port. 06 33 61 57 70 - Tél./Fax 05 65 22 12 79



Anne-Marie PICOT-BONHOMME
 Hist/Géo
 Clge. Gambetta - Cahors

Christophe GEORGET
 Hist/Géo
 TZR Lot

Florence CABRIT
 Anglais
 Col./Lycée Jean Lurçat
 St-Céré

Yves FRANÇOISE
 Hist/Géo
 Lycée Champollion - Figeac

■ **Audrey FOUCRAS**
 Trésorière - Sciences Physiques,
 Lycée Champollion - Figeac

HAUTE-GARONNE

2, avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse
 05 61 34 38 37
snes31@toulouse.snes.edu

Permanences mardi toute la journée et jeudi après-midi



Christophe MANIBAL
 Philosophie
 Lycée Rive Gauche
 Toulouse

Cécile ESQUERRÉ-MONTAGNINI
 Hist/Géo.
 Col. Michelet - Toulouse

Pierre MONTELS
 Lettres Modernes
 Lycée Matisse - Cugnaux

■ **Valérie PUECH**
 Trésorière - Éco-Gestion - Lycée Ozenne Toulouse

HAUTES PYRÉNÉES

École Jules Ferry, 7, rue A. Breyer, Tarbes
 05 62 34 38 24 - 07 86 70 82 89
snes65@toulouse.snes.edu

Permanences mercredi après-midi de 13h30 à 18h30.



Catherine GOURBIÈRE
 CPE
 Lycée P.-M. Curie
 Tarbes

Sébastien JAFFIOL
 Hist/Géo.
 Lycée Victor Duruy
 Bagnères-de-Bigorre

Frédérique LEMAIRE
 Anglais
 Lycée P.-M. Curie
 Tarbes

■ **Sophie MANZATO**
 Trésorière - Lettres Modernes - Col. Pyrénées - Tarbes

TARN ET GARONNE:

Permanences les mardis de 9 h à 12 h 00 et les mercredis de 14 h à 16 h 30
 23, grand rue Sapiac, Montauban - 06 37 45 68 61
snes82@toulouse.snes.edu



Olivier ANDRIEU
 Hist/Géo,
 Lycée Bourdelle
 Montauban

Julien CAILLAUD
 His/géo
 Clge Olympe de Gouges
 Montauban

Marion LÉON
 Sciences-Physiques
 Clge Olympe de Gouges
 Montauban

■ **Martine DAUPHIN**
 Trésorière
 CPE - Lycée Michelet - Montauban

TARN

Permanences : mardi, mercredi - 14 h - 17 h
 201, rue de Jarlard, 81000 Albi - 06 37 45 68 61
snes81@toulouse.snes.edu



Benoît FOUCAMBERT
 Hist.-Géo.
 Col. J. Jaurès - Albi

Yves CHASSIN
 Mathématiques
 Lycée Rascol - Albi

Hervé TROGNON
 Lettres modernes
 Lycée Rascol Albi

ARIÈGE

Maison des Associations, 1, avenue de l'Ariège - Foix
 05 34 09 35 97 - 06 88 60 86 94 - snes09@toulouse.snes.edu



Laurent MURATI
 Lettres Modernes
 Lycée du Castella
 Pamiers

Guillaume ESTALRICH
 SVT
 Col. Bayle
 Pamiers

■ **Jules Marie BURLION**
 Trésorier - Maths. Collège de Saverdun

Formation continue

Un pas de plus dans le mépris

J-M. Blanquer a voulu placer sa communication sous le signe d'un changement de posture, mettant en avant qu'après les mobilisations de fin d'année contre ses mesures, « la page était tournée ». Et bien, preuve est de nouveau faite par les actes que le ministre poursuit dans son attitude de mépris.

En l'occurrence, la publication le 8 septembre du décret qui peut rendre obligatoire la formation continue sur temps de vacances marque une nouvelle déclinaison de ce mépris. Rappelons en effet que ce texte avait été repoussé à deux reprises par les représentants des personnels en CTM (de même que ses dispositions avaient été finalement supprimées du texte de la « loi sur la confiance » par les parlementaires), et qu'il y a donc encore coup de force.

La communication autour du décret relève, elle, pour sa part, d'un coup d'intox puisqu'il s'agit de présenter le décret contesté comme

un progrès: la notice précise ainsi que « le décret crée une allocation de formation qui peut être versée aux professeurs bénéficiant d'actions de formation pendant les périodes de vacance des classes. Il organise l'information préalable des personnels sur les actions de formations proposées pendant les périodes de vacance des classes qui sont réalisées à l'initiative de l'administration. Il limite par ailleurs la durée de telles actions de formations, réalisées à l'initiative de l'administration, à 5 jours par année scolaire ». Ce qui est mis en avant c'est la nouveauté d'une rémunération, puis, ô grande générosité ministérielle, que l'on soit informé de l'existence de ces formations et qu'elles soient limitées à 5 jours.

Ce décret réussit en fait le tour de force de transformer la formation continue en une contrainte qui, lorsqu'elle sera exercée, sera inévitablement vécue comme une mesure vexatoire. A l'heure où la formation continue a diminué comme peau de chagrin du fait de crédits bien insuffisants, à l'heure où elle est trop souvent placée sous le sceau de l'injonction pédagogique institutionnelle, le ministère fait un choix provocateur bien éloigné d'une formation continue de qualité sur le temps de service!

Même si faute de budget, ce décret se révélait finalement en pratique assez peu mis en œuvre, il reste une attaque symboliquement forte contre le statut enseignant à travers la remise en cause des vacances, et alors que celles-ci compensent de moins en moins des salaires désespérément médiocres par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Sylvain Lagarde
Secteur Lycées

Le mot de l'Educ

colibri

Définition: (ancien) n.m très petit oiseau passereau originaire des régions tropicales.

(nouveau) n.m terme désignant tout personnel de l'Éducation nationale. Ex: « nous sommes un peuple de colibris » M. Blanquer 27/08/2019

Eh oui, c'est le scoop de la rentrée, nos salles de classe et cours d'écoles sont désormais peuplées de colibris!

De la famille des trochilidés, le colibri, comme la plupart des oiseaux, nous vient en droite ligne de la préhistoire par son ancêtre le Mammouth, laineux pour les académies du Nord, à poil ras pour celles du Sud.

Fascinants par leur petite taille et leur plumage éclatant, ainsi que par leur chant mélodieux qui charme nos chères « têtes blondes », les colibris sont capables d'un vol extrêmement performant et rapide. Et s'ils ont tendance à se contenter de territoires restreints..., ils les défendent âprement à coups de bec (cf encyclopédie Larousse)

Aussi tous les « crânes d'œuf » feraient bien de se méfier, car un colibri en colère est capable d'atteindre les 79 km/h lors d'une descente en piqué... ça peut faire mal!

Monique Degos-Carrère



Se syndiquer, pourquoi ?

Parce que vous le valez bien !

Se syndiquer : à quoi ça sert ?

A connaître et faire défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire...

Et encore ?

C'est un accompagnement en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles.

C'est la possibilité de participer aux nombreux stages organisés au niveau académique.

C'est s'informer avec les publications nationales, académiques voire départementales.

C'est avoir accès à des informations réservées aux syndiqués sur le site du SNES.

C'est aussi être destinataire d'enquêtes pour donner son avis sur l'actualité syndicale et avoir un interlocuteur pour répondre à toutes les questions en relation avec la profession.

Combien ça coûte ?

La cotisation est évidemment proportionnelle aux revenus perçus, elle est donc réduite en cas de temps partiel, de congé formation, de congés maladie longs, ...

ET 66 % de la cotisation est récupérée en crédit d'impôt ! De plus le paiement peut être fractionné en 10 mensualités.

Que devient l'argent de ma cotisation ?

L'argent est utilisé au profit de l'ensemble des syndiqués. Il sert à équiper et entretenir les locaux, mais aussi à rémunérer notre salariée, à publier notre bulletin syndical, à recevoir les collègues pour répondre à leurs questions, ... Bref, il permet au Snés de fonctionner et à sa trésorière d'écrire cet article !.

Valérie Puech
Trésorière académique

Rendez-vous de carrière Les voies de recours

Dans les 15 premiers jours de la rentrée scolaire, vous avez dû avoir connaissance de la proposition de l'appréciation finale du recteur concernant le rendez-vous de carrière que vous avez eu durant l'année 2018/2019.

C'est à partir de cette date que débiteront les voies de recours. C'est donc primordial d'en prendre connaissance et de contacter très rapidement les commissaires paritaires du Snes-Fsu Toulouse pour tout besoin d'informations supplémentaires et de conseils.

Les voies de recours peuvent être détaillées en quatre temps. Les échanges entre vous et les commissaires paritaires tout au long de ces étapes sont indispensables afin d'intervenir le plus efficacement possible et ne pas laisser passer les échéances obligatoires.

1^e période:

Vous aurez 30 jours pour faire un premier appel auprès du Recteur (ou du Ministre pour les agrégés) de la notification initiale. Attention, si vous n'effectuez aucun recours lors de cette période, la proposition initiale deviendra définitive et vous ne pourrez plus faire appel! C'est donc l'étape cruciale des voies de recours à ne pas oublier dès la rentrée scolaire. Le Snes-Fsu aide les collègues syndiqués dans cette démarche.

2^e période:

Le Recteur (ou le Ministre pour les agrégés) disposera de 30 jours pour vous donner une réponse. Si vous ne recevez aucune réponse durant ces 30 jours, cela équivaut à une réponse négative. En cas de réponse positive, vous aurez accès à une nouvelle appréciation et c'est celle-ci qui sera définitive. Si elle vous convient, vos voies de recours s'arrêteront ici.

3^e période:

Si la réponse est négative ou s'il n'y a pas de réponse ou si l'appréciation modifiée ne vous convient pas, vous effectuerez un second appel devant la CAP compétente. Il faudra à ce moment là avertir les commissaires paritaires du Snes-Fsu Toulouse.

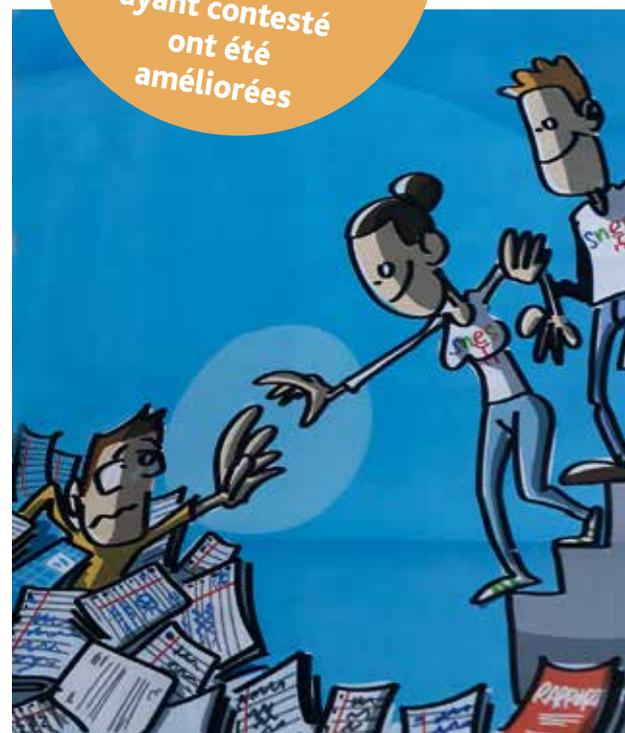
Les commissaires paritaires pourront alors vous conseiller, faire leur travail de vérification et suivre votre dossier afin de préparer votre défense en CAP.

4^e période:

Les commissaires paritaires siègeront en CAP d'appel et vous informeront de la décision finale qui sera définitive (entre mi-décembre et février).

 **Hélène Tressens**
Nathalie Charton
Secteur Carrières

CAPA
2018/2019 :
50%
des appréciations
des collègues
ayant contesté
ont été
améliorées



Congé formation, poste adapté, temps partiel, etc.

Attention aux échéances !

Début Octobre paraît la circulaire qui fixe les modalités concernant les demandes de changement de discipline pour la rentrée suivante, à faire remonter par voie hiérarchique selon les modalités définies chaque année.

Mi-Octobre: la circulaire pour la demande d'un poste adapté ou d'un allègement de service. Le groupe de travail pour l'octroi de ces postes adaptés est généralement en Mars. Le secteur Santé du SNES-FSU de Toulouse vous accompagne dans toutes ces démarches. N'hésitez pas à nous contacter: sante@toulouse.snes.edu

Début Novembre paraît la circulaire pour les congés bonifiés de l'année suivante. Le congé bonifié est accordé au fonctionnaire originaire

d'un département d'outre-mer (Dom), qui travaille en métropole ou dans un autre Dom ou au fonctionnaire originaire de métropole qui travaille dans un Dom.

Entre la mi-novembre et la mi-décembre: faire sa demande en ligne de congé de formation professionnelle. Conditions et modalités pratiques seront sur notre site au moment de la parution de la circulaire académique.

Mi-novembre: mouvement INTER pour une mutation pour la rentrée 2020. Calendrier, modalités et informations syndicales seront sur notre site. Le SNES organise aussi des réunions d'information et propose des rendez-vous individuels à ses syndiqués pour les accompagner et les conseiller.

Fin novembre: la demande de temps partiel ou de reprise à temps plein. La circulaire académique paraît chaque année fin novembre.

Les précisions et les rappels d'usage sur ces demandes d'exercices à temps partiel seront disponibles sur notre site. Attention! Dans l'académie de Toulouse, de nombreux collègues se sont vu refuser leur demande ces trois dernières années pour « nécessité de service ». Le SNES-FSU a dénoncé vivement cette décision et a accompagné les collègues qui ont saisi la CAPA... avec pour près d'un sur deux la révision de la décision et l'octroi du temps partiel!

Fin novembre paraît aussi la circulaire de demande de disponibilité ou de réintégration pour la rentrée suivante, même si la demande est à faire pour la rentrée suivante avant le 31 mars ou le 31 mai selon les situations.

 **Isabelle Richardeau**
Secteur Emploi

Délibérations du BAC 2019 Un épisode anecdotique ?

Impossible de ne pas aborder la dernière session du baccalauréat dans cette publication de rentrée, car il reste essentiel de souligner en quoi le choix politique fait par M. Blanquer n'a rien d'innocent.

D'abord parce que c'est le choix politique du coup de force. Certes le Ministre nous y a habitués depuis sa prise de fonction, mais il s'agit ici de déontologie, et du cadre réglementaire lui-même que des responsables hiérarchiques ont été invités à contourner.

Ensuite, parce ce coup de force trouve sa justification dans la volonté de remise en cause du baccalauréat comme diplôme national : faire passer le bac n'importe comment, du point de

vue ministériel, n'avait rien de grave puisque de toute façon les mécanismes d'iniquité de traitement allaient être institutionnalisés.

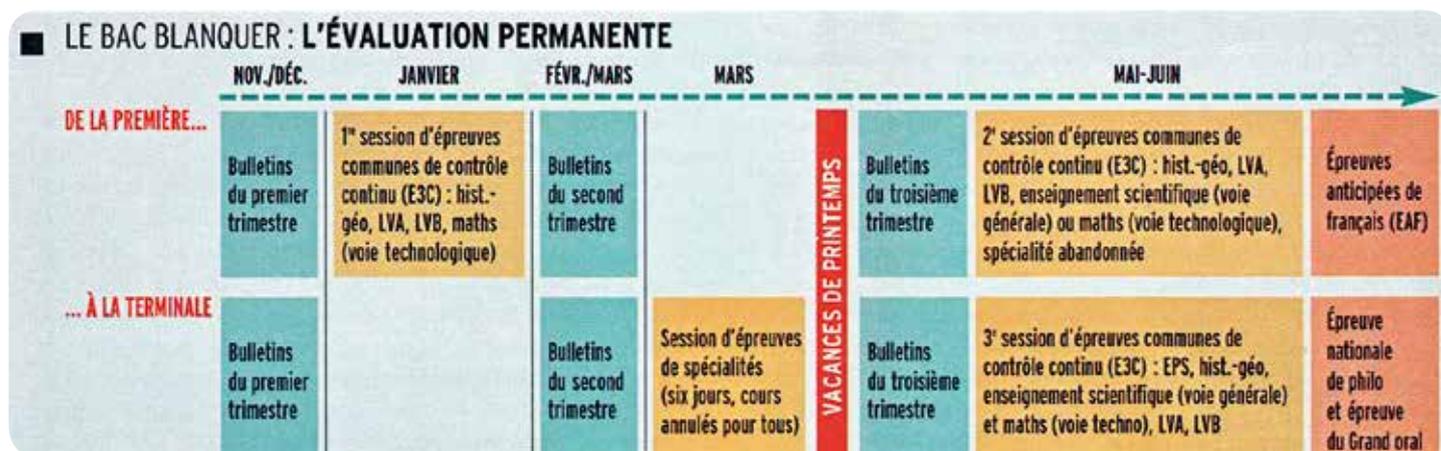
Car le nouveau bac prôné et mis en place, c'est quoi ? Ni plus ni moins qu'un bac local apprêté d'un vague cadre national au prétexte d'épreuves terminales maintenues. En pratique, ce que l'on constate déjà, ce sont des horaires variables (choix de l'autonomie) pour préparer des épreuves qui seront variables (choix des sujets), probablement à des moments et dans des conditions variables (choix de l'organisation du temps de l'évaluation laissé à l'établissement). Le tout assaisonné d'un contrôle continu qui de fait sera une va-

riable significative dans le cadre de la diversité des approches pédagogiques et des pratiques des différentes formes d'évaluation.

Dans le nouveau bac, les dérives de la session 2019 - manipulation de notes, substitutions de moyennes, utilisation de notes du contrôle continu au statut problématique, atteinte à l'anonymat, délibérations sur la base de considérations tout sauf légitimes, pressions injustifiées et remise en cause de la souveraineté du jury - ont choqué de nombreux collègues qui ont refusé de les cautionner.

Les enseignants ont bien compris que l'on voulait les priver de leur autonomie... et cela, ce n'est pas rien !

Sylvain Lagarde,
Secteur Lycée



Orientation

On achève bien les CIO !

M. Blanquer avait commandé un rapport sur l'orientation à Nathalie Mons et Pascal Charvet pour février 2019; sur cette base le ministre devait entamer des consultations avec les organisations syndicales en fin d'année scolaire.

La fin d'année étant un peu chargée et difficile pour le ministre, Nathalie Mons s'étant retirée assez rapidement de l'étude, le rapport n'a finalement été rendu public que fin juin.

Pourtant, fort peu d'idées neuves dans ce rapport, ni d'ailleurs de données chiffrées actualisées, celles présentées datant de 2012, voire 2005!

Revenons sur les deux plus marquantes pour les services.

L'éclatement total du service public d'orientation de l'EN

Le rapport prévoit à l'échelon de 3 ans la fermeture de 300 CIO sur les 450 présents sur les territoires, soit en gardant au minimum un

par département pour se conformer au Code de l'éducation, et la possibilité de 2 pour des départements les plus peuplés ou étendus.

Ces CIO départementaux recevraient le public le plus éloigné de l'école: enfants migrants, élèves phobiques, décrocheurs..., et les élèves et étudiants hors temps scolaire (mercredi après-midi, vacances scolaires, en soirée, le samedi... et pourquoi pas le dimanche!).

Des antennes de CIO dans des lycées, déclarés tête de réseaux, où les PSYEN seraient regroupés à 4 ou 5 et couvriraient un certain nombre d'établissements, placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité hiérarchique du Directeur de CIO du département.

Lors d'une audience au Ministère, il a été expliqué aux représentants syndicaux que le ministre n'avait pas encore tranché, mais que cette préconisation allait dans le bon sens et

que de toute manière tout serait négocié au niveau académique, sans cadrage national fort.

Idée « nouvelle » : la certification, déjà présente au ministère de l'EN en... 1967!

Il s'agirait de créer une certification à l'orientation pour tout personnel volontaire (enseignants du 2^d et 1^{er} degré, prof documentaliste, CPE). Cette certification serait délivrée à la suite d'une formation (certainement pendant les vacances!). Bref, un condensé en 5 jours de la formation du PSYEN en 6 ans. Nul doute que les pressions seront fortes pour que les PSYEN animent ces formations.

Cela nous concerne donc tous, PSYEN, CPE et enseignants.

Le 15 octobre nous serons en lutte au niveau national et académique pour refuser la disparition de nos CIO et de nos métiers, rejoignez-nous!

Laure Bennassar,
Secteur Psy-EN

Réforme des retraites

La stratégie de l'enfumage !

Qu'en est-il enfin de ce projet des réformes des retraites, finalement repoussé, au prétexte de négociations avec les partenaires sociaux ?

JP. Delevoye, en charge du dossier, avait préconisé l'augmentation de l'âge de départ à taux plein. Peu après, Emmanuel Macron avait remis en question cette préconisation... désavouant ainsi le haut-commissaire à la réforme des retraites, mais pour presque aussitôt lui offrir une promotion en le faisant rentrer au gouvernement comme haut-commissaire aux retraites. Ce serait à n'y plus rien comprendre, si on ne percevait pas la stratégie visant à créer de la confusion là où les choses sont finalement en réalité assez claires. Car l'enjeu du projet de réforme des retraites ne réside pas là où ces pseudo revirements médiatisés feignent de le placer.

En effet, la communication gouvernementale fait porter les débats sur la question de l'âge

de la retraite d'une part, et ne cesse, d'autre part, de vanter un système universel pour ne pas faire apparaître les implications désastreuses que serait le changement systémique d'une retraite « à points ». Les soi-disant incertitudes (ou les arbitrages mis en suspens) occultent ainsi le système que le gouvernement cherche à imposer, et dont la vocation est explicite : maintenir le poids financier des retraites à 14 % du PIB, ce qui, quand on sait que le nombre de retraités va augmenter, signifie mécaniquement la diminution du montant des retraites pour tous.

Et oui, dans le nouveau système envisagé, chaque euro cotisé donne droit à un certain nombre de points (c'est la fameuse valeur d'achat), et ces points sont, au moment de la retraite, convertis en euros de pension (c'est la valeur de service). Il est dès lors très aisé de faire varier l'une des deux valeurs (augmenter la valeur d'achat ou diminuer la valeur de

service) pour faire baisser le taux de remplacement, c'est-à-dire le pourcentage du revenu d'activité que conserve le salarié lorsqu'il fait valoir ses droits à pension. Un système qu'expliquait déjà F. Fillon à l'occasion d'un grand oral devant les patrons : « Le système des points, ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue. Ça permet de baisser chaque année la valeur des points, et donc le niveau des pensions ». Résonne bien ici le dogme libéral du budget contraint alloué aux retraites !

Le paramètre de l'âge de départ (et tous les mécanismes de décote qui sont liés) est bien un levier pour diminuer les pensions, mais le système des points sera bien plus efficace parce que concernant tout le monde. Réforme des retraites : demain tous perdants... sauf si... sauf si nous sommes tous en lutte contre ce projet !

 **Sylvain Lagarde**
Co-secrétaire académique

Ils ne lâchent rien

Les retraités dans la rue le 8 octobre

Le groupe des 9 appelle en effet à une journée de mobilisation nationale avec des manifestations décentralisées dans chaque département. Même si leurs précédentes mobilisations ont contraint Emmanuel Macron à reculer trois fois, les mesures prises restent largement insuffisantes et ne concernent pas tous les retraités. Avec le gel des pensions, leur sous-indexation, l'augmentation de la CSG pour la moitié d'entre eux, sans parler de l'augmentation des dépenses contraintes (logement, alimentation, chauffage, santé...), leur pouvoir d'achat ne cesse de reculer.

Le 8 octobre, nous devons être encore plus nombreux pour dire notre colère face à la diminution des pensions organisée par les mesures Macron depuis 2018, diminution que ne pourra qu'amplifier l'actuel projet de réforme avec une baisse universelle des pensions pour tous, celle à venir des actifs d'aujourd'hui comme celle des actuels retraités.

 **Jean-Louis Viguière**
Secteur Retraités



Stage académique

Tout savoir sur le projet de réforme des retraites

Le vendredi 18 octobre 2019 de 9h à 16h30 - Lycée Toulouse-Lautrec à Toulouse

Dans le dernier BS de l'année scolaire 2018-2019 (mai-juin), nous vous alertons sur le projet de réforme de retraite envisagé par le gouvernement, qui a pour objectif affiché d'en finir avec le système par répartition actuel et de passer à un régime par points présenté comme plus équitable.

En juillet, le rapport Delevoye confirmait ces pistes en ajoutant l'idée d'un âge dit « pivot »

de 64 ans (âge réel de départ pour une retraite à taux plein sans pénalités) !

Leurre pour occulter l'essentiel ? Ballon d'essai ? Toujours est-il qu'à la rentrée M. Macron semble vouloir renoncer à cet âge « pivot » qui cristallisait contre lui les mécontentements unanimes des organisations syndicales. Mais les effets les plus désastreux demeurent : calcul de la valeur du point au moment du

départ en retraite, enveloppe contrainte pour financer les retraites des fonctionnaires quelque soit leur nombre etc.

Pour y voir plus clair, et pour se préparer à agir, le Snés-Fsu académique organise un stage. Il sera animé par une responsable nationale et des responsables académiques.

Conseil syndical Le combat continue

Le Conseil Syndical Académique, composé des membres de la Commission Administrative Académique et des représentants de Sections d'établissement (S1) s'est tenu le 17 septembre dernier.

Après une fin d'année scolaire marquée par des formes multiples d'actions et en fin d'année scolaire par un point d'orgue avec une mobilisation inédite autour des examens, il a permis un bilan assez exhaustif des conditions de rentrée (voir p. 2), mais aussi aux militants de S1, S2 et S3 de se retrouver et de débattre des actions engagées par le SNES-FSU, localement et nationalement. Les principaux axes de nos actions sont donc les suivants pour l'année qui s'ouvre :

Dans l'éducation, la rentrée pour le moins chaotique impose le champ éducatif comme un terrain où beaucoup reste à faire. Pour suivre la lutte contre la logique même de la réforme des lycées, de Parcoursup et de l'affaiblissement du baccalauréat ; retrouver des conditions d'enseignement décentes (notamment par des effectifs plus faibles) ; dénoncer une inclusion de façade des élèves, qui de plus en plus, dégrade les conditions d'apprentissage de tous les élèves.

Dans la Fonction Publique, un axe fort doit demeurer la revalorisation salariale de nos professions, dont l'urgence est démontrée

par l'aggravation de l'attractivité de nos métiers et les comparaisons internationales. C'est aussi la lutte contre les dérives qui ne manqueront pas de découler de la restriction drastique des compétences des CAP, passant d'une logique collective garantissant l'équité de traitement à celle de chambre d'appel de décisions individuelles, sans point de comparaison possible. A leur sujet, le SNES continuera d'informer, de conseiller et de soutenir les collègues, en préservant le cadre le plus collectif possible, pour peser réellement.

Dans le champ interprofessionnel, les retraites seront évidemment le cœur des actions à construire, pour s'opposer à la logique de destruction des solidarités intergénérationnelles,

et faire sauter le verrou essentiel caché par les mesures techniques : la part qui serait désormais gravée dans le marbre de la richesse nationale consacrée au retraites, quand le nombre de retraités est appelé à augmenter. A ce jeu pipé-là, à nous de convaincre les collègues qu'il n'y a pas d'échappatoire personnelle. Pour des retraités plus nombreux, le pays doit consacrer les gains de productivité et une plus grande part des richesses produits. Faute de quoi, nous serions tous perdants, quelques soient nos régimes actuels et les mécanismes techniques sophistiqués envisagés.

Nous avons du pain sur la planche !

Le secrétariat académique



Congrès FSU 2019

Les adhérents appelés à s'exprimer !

Le prochain congrès fédéral national de la FSU se tiendra au cours de la deuxième semaine de décembre.

Ce vote est important, car il engage l'avenir de toute la fédération, à partir du regard posé sur le bilan de l'action de la fédération au cours du mandat qui s'achève. Le vote porte ainsi sur plusieurs aspects :

- le vote sur l'orientation à venir de la fédération, ses axes de travail et de construction d'un syndicalisme en phase avec les attentes des adhérents des syndicats nationaux ;
- l'approbation du rapport de l'activité conduite au cours du mandat actuel, et qui arrive à son terme ;
- un avis à émettre pour trancher certaines rédactions alternatives (fenêtres), qui expriment deux analyses différentes sur la période écoulée.

Ces votes nourriront la réflexion des congrès départementaux, préparation du congrès national. La participation du plus grand nombre est bien sûr une des clefs de la réussite de ces congrès. Ils permettront également de composer les Comités Départementaux chargés de préparer les décisions d'action des sections départementales de la FSU, en tenant compte des équilibres issus des urnes entre les différents courants de pensée qui alimentent la réflexion fédérale.

Le vote est organisé suivant deux modalités :

- au sein des sections d'établissement d'exercice, pour les adhérents dont le S1 comporte 5 adhérents ou plus ;
- « en isolé », notamment pour les syndiqués retraités, ou pour les adhérents dont la taille du S1 trop réduite compromettrait la confidentialité des votes.

Le secrétariat académique

Démocratie et pluralisme comptent parmi les principes fondateurs de notre fédération

Voter, c'est la renforcer !

Du 20 septembre au 11 octobre 2019, VOTEZ.

Haute-Garonne

Le Snes-Fsu demande une rallonge

Extraits du courrier envoyé à la DASEN de la Haute-Garonne

« La rentrée dans les collèges et les lycées de la Haute-Garonne se fait sous haute tension. Des établissements que nous avons identifiés comme fragiles depuis longtemps (collège Hubertine Auclert, collège Berthelot) sont en grève ou menacent de l'être. D'autres comme le collège Toulouse-Lautrec se plaignent de n'avoir que le label REP sans les moyens qui suivent derrière et menacent de se mettre aussi en grève. Et si on reste dans le périmètre de l'éducation prioritaire, la déception et la colère sont grandes au lycée Rive Gauche cette fois, où jamais les effectifs en seconde n'ont été aussi élevés (5 classes à 35 et 3 classes à 36) alors que la mixité sociale n'a jamais été aussi réduite (les élèves provenant de l'EP dépassent les 60 % en seconde cette année). [...] Quant au rural isolé de notre département, des collèges, comme Armand Latour à Aspet ou celui des 3 vallées à Salies du Salat, se mobilisent pour voir baisser les effectifs dans les classes afin d'aider tous les élèves à réussir dans leurs apprentissages.

En réalité, comme nous l'avons prédit lors de la phase de la préparation de la rentrée, c'est tout le second degré dans notre département qui souffre de la cure d'austérité (réduction des moyens « proportionnels ») en plus de la mise en œuvre de réformes qui ne font pas sens et qui ne reposent pas sur l'expertise et

les attentes des personnels pour faire progresser l'école. Aussi le SNES 31 soutient-il toutes les demandes portées par les équipes dans les établissements et souhaite-t-il que de façon urgente dans un premier temps, et pérenne à l'avenir, des moyens supplémentaires soient injectés dans les collèges et les lycées afin de recréer des conditions d'apprentissage et de travail décentes pour tous. Ce n'est qu'à ce prix-là, qui n'est pas un coût mais un investis-

sement pour l'avenir, que l'école parviendra à relever tous les défis - et ils sont nombreux ! - qui la concernent directement.

Nous demandons que l'IA 31 réclame une rallonge au Ministère afin de redonner de l'oxygène au second degré dans son ensemble. Nous restons à disposition pour évaluer les besoins les plus urgents non couverts. »

Christophe Manibal
Cécile Esquerré-Montagnini
Pierre Montels
Le secrétariat du SNES 31



100 % de grévistes, la lutte paye !

Au collège Gambetta à Cahors, avec l'appui des parents FCPE, l'action contre les effectifs trop chargés a permis d'obtenir les heures pour des dédoublements de classe.

Tarn-et-Garonne

Une rentrée scolaire difficile

N'en déplaise à M. le DaseN et à son discours lénifiant du « tout va bien », la rentrée 2019 a été difficile dans le Tarn-et-Garonne pour les élèves comme pour les enseignants.

En collège ou en lycée, les effectifs sont très lourds dans certaines classes. En collège comptent plusieurs divisions à plus de 30. En lycée, la hausse démographique du département a été prise en compte mais la politique du « dernier mot aux parents », les retours d'élèves non affectés, les redoublements de terminale compliquent le système. Un grand nombre de divisions compte entre 30 et 35 élèves, certaines sont à plus de 35. En BTS une classe atteint les 37 étudiants plus une AESH au lycée Bourdelle.

Il manque des professeurs

A l'heure où nous écrivons ces lignes, des élèves n'ont toujours pas d'enseignants face

à eux. Cette situation résulte de la volonté du gouvernement de faire des économies en diminuant entre autres le nombre de postes aux concours de recrutement. Pour autant il ne parvient pas à recruter suffisamment de contractuels dans certaines disciplines.

Ces enseignants manquent en collège comme en lycée. Au collège de Valence d'Agen 6 postes n'étaient pas pourvus à la rentrée. Il en reste encore 4 non pourvus en lettres, espagnol, mathématiques et physique. Cet exemple est révélateur des difficultés du rectorat à organiser une rentrée sans anicroche.

Au lycée Bourdelle, 4 postes sont passés au mouvement en STMS. Aucun n'a été pourvu lors du mouvement ! Deux l'ont été par des contractuels, un par une stagiaire 18 h... mais il manque toujours un enseignant. Que va-t-il se passer dans le courant de cette année lorsque des besoins de remplacement apparaîtront ?

AESH : des conditions inacceptables

Selon le DASEN leur situation s'améliore. Pourtant sur le terrain, c'est l'inverse qui se produit. Au collège Olympe de Gouges un AESH suit 10 élèves ! Le SNES FSU syndique et défend les AESH. Il revendique une formation plus complète, des hausses de salaire et de meilleures conditions de travail pour ces personnels.

Ces quelques exemples choisis parmi d'autres montrent clairement que la rentrée ne s'est pas si bien passée que cela dans le Tarn-et-Garonne.

Olivier Andrieu
S2 82

Informations pratiques

Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse
Métro François Verdier
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale:

s3tou@snes.edu

Syndicalisation:

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation):

carriere.certifies@toulouse.snes.edu
carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations:

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires:

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires:

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE:

cpe@toulouse.snes.edu

Santé:

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire:

aed-aesh@toulouse.snes.edu

Retraites:

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYs:

PsyEN-EDO@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux:

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège:

college@toulouse.snes.edu

Lycée:

lycees@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.Snes.edu



PARRAINAGE

PARTAGER, ON

VOUS AIMEZ L'ESPRIT CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ?
PARTAGEZ-LE EN PARRAINANT VOS COLLÈGUES

Crédit Mutuel
Enseignant

Toulouse
6 rue de la Tuilerie - 31131 Balma - Tél. : 05 62 27 53 10
Courriel : 02290@creditmutuel.fr

*Le règlement est disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes ou sur la page cmut.com/partageronaim.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758, Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.